



INFO PRESTAS 03/12/2024



SALAIRES – LES MINIMAS CRÈVENT LE PLANCHER

Le dernier accord salarial date du 13 décembre 2022. Depuis, le SMIC a été revalorisé plusieurs fois, atteignant 1801,40 € depuis le 1er novembre 2024. Aujourd'hui, le salaire des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM) frôle ce montant, **tandis que les sept premiers niveaux des employés sont sous le SMIC, les condamnant à une stagnation salariale sans perspective d'évolution.**

Le 6 novembre 2024, **FO** a insisté pour remettre les salaires au centre des discussions lors de la CPPNI, après l'absence de cette question à l'ordre du jour. Bien que la situation ait été reconnue, les employeurs ont tenté de se dédouaner en invoquant des marges trop faibles.

FO a présenté une proposition pour revaloriser les salaires à partir du 1er janvier 2025, avec un salaire minimal de 1 820,40 € pour le premier niveau. **FO** a également proposé une refonte des mécanismes de progression salariale pour offrir plus de perspectives d'évolution, avec un système de progression automatique lié à l'ancienneté.

Le 25 novembre, **FO** a rencontré la Ministre du Travail, qui a reconnu les graves dysfonctionnements : salaires au SMIC, classifications obsolètes, précarité chez les seniors. Côté patronal, on se déclare victime d'une situation économique difficile, et d'un coût du travail trop élevé.

Le 10 décembre 2024 aura lieu la dernière réunion de négociation de l'année. FO maintient ses revendications pour une rémunération digne et une évolution réelle de carrière pour tous les prestataires de services !

Vos contacts de branche :

Pierre-Yves MOSER – responsable de branche – moser.py@gmail.com

Delphine WAJNGLAS – responsable de branche – wajnglas.delphine@gmail.com

Paul BRIEY – chargé de mission branches – pbriey@fecfo.fr



**SCANNEZ POUR VOIR LE
COMMUNIQUÉ SUR
FO-SERVICES.FR**

